

Communiqué de presse n°14 – 29 mars 2019

Contact : [ligue@auteurs.pro](mailto:ligue@auteurs.pro) – Site : <https://ligue.auteurs.pro/>

## MISSION MINISTÉRIELLE : 1ÈRE AUDITION

La Ligue des auteurs professionnels et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse ont été reçues jeudi 25 avril par la Mission Bruno Racine, en charge d'une réflexion prospective sur l'auteur et l'acte de création. Dans un contexte de réformes sociales et de profondes mutations du secteur du livre, la mission s'est montrée extrêmement attentive à la réalité vécue par les auteurs et les autrices, en particulier à leur manque de protection dans le secteur du livre. S'il est indispensable d'établir un diagnostic lucide et réfléchi de la situation avant toute décision, il y a urgence : les créateurs et les créatrices ont besoin de propositions concrètes et ambitieuses qui leur permettent d'envisager un avenir.

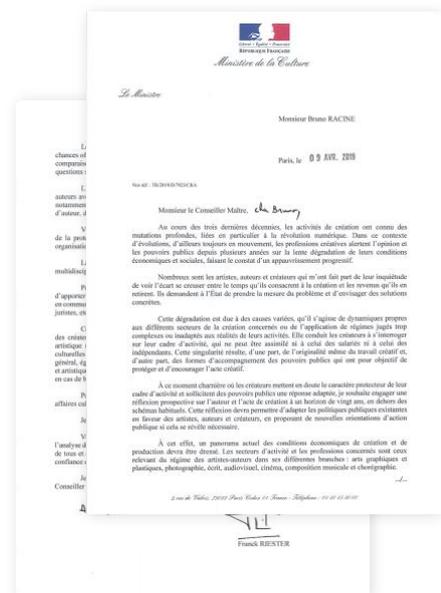
La Mission Bruno Racine a été créée par le ministre de la Culture, M. Franck Riester, en réponse aux demandes faites explicitement par la Ligue des auteurs professionnels<sup>1</sup>. La lettre de mission du ministre est claire sur l'ambition de cette mission : « *À ce moment charnière où les créateurs mettent en doute le caractère protecteur de leur cadre d'activité et sollicitent des pouvoirs publics une réponse adaptée, je souhaite engager une réflexion prospective sur l'auteur et l'acte de création à un horizon de vingt ans, en dehors des schémas habituels. [...] L'état des lieux permettra de mettre en perspective la situation et les aspirations des auteurs avec les politiques publiques qui ont pour but de les soutenir. Vous vous attacherez notamment à dégager des problématiques communes au croisement des champs du droit d'auteur, du droit fiscal et du droit social.* »<sup>2</sup>

La Ligue a donc été, logiquement, la première organisation auditionnée. L'association était représentée par sa présidente, Samantha Bailly, par son vice-président, Denis Bajram, qui parlait aussi au nom des États Généraux de la Bande Dessinée, tandis que Guillaume Nail représentait la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.

La mission, présidée par Bruno Racine, est constituée d'une dizaine d'experts et expertes venus de différents horizons. Ils se sont tous montrés très attentifs au constat dressé par la Ligue. L'association a commencé par expliquer la raison pour laquelle cette mission avait été demandée : pour répondre aux dangers qui menacent de plus en plus les auteurs aujourd'hui. Dans le livre, beaucoup ne croient plus en leur avenir, changent de métier ou de secteur, et la colère et l'inquiétude sont fortes chez ceux qui restent.

La Ligue a énuméré les problèmes sociaux et fiscaux que les artistes-auteurs rencontrent, des réformes de la sécurité sociale à la CSG mal compensée, du passage de l'impôt à la source à la réforme universelle des retraites, en passant par les nombreux dysfonctionnements administratifs qui entravent lourdement leurs métiers... Dans ce cadre, la question de la représentation professionnelle auprès des pouvoirs publics a été évoquée. Un cas d'école est la réforme de l'AGESSA et la MDA qui a été réalisée alors que les deux organismes de sécurité sociale n'avaient plus de conseil d'administration depuis cinq ans<sup>3</sup>.

Les injonctions contradictoires entre droit d'auteur et droit social pour les artistes-auteurs ont été longuement discutées. Le revenu en droit d'auteur est chargé d'ambiguïté : tantôt revenu du travail, tantôt revenu du patrimoine, selon les circonstances et les textes. Les auteurs et autrices sont donc aujourd'hui en demande



de clarté, de simplicité et d'informations. La notion d'à-va-loir (avance sur droits) a également été évoquée : entre rémunération de la cession de droit ou du travail de l'auteur, la situation devient de plus en plus ambiguë.

La question de la rémunération est un sujet aussi crucial que sensible. Les auteurs cèdent aujourd'hui tous leurs droits aux éditeurs, souvent pour la durée de la propriété littéraire et artistique, parfois sans aucun à-va-loir. La rémunération proportionnelle se dégrade : 7,2% en moyenne à se partager entre co-auteurs, ce chiffre tombant à 5,2% dans l'édition jeunesse<sup>4</sup>. Les redditions de comptes et le paiement des droits d'auteurs sont souvent uniquement annuels, une fréquence qui ne correspond absolument plus aux réalités des divers prélèvements sociaux et fiscaux. Enfin, les auteurs acceptent trop souvent des conditions de rémunération désastreuses car ils n'ont aucune protection liée au droit du travail, ni de revenu minimum garanti.

Pendant deux heures, à l'aide de très nombreux exemples pragmatiques et de témoignages sur l'expérience quotidienne des auteurs et d'autrices, c'est un portrait passionné mais extrêmement inquiet que la Ligue a fait de l'avenir des professions créatives dans le livre, dans la continuité du constat aussi précis qu'inédit qu'elle avait publié en octobre<sup>5</sup>.

Une solution est-elle envisageable ? La Ligue le croit, et travaille depuis plusieurs mois sur des hypothèses impliquant droit social, droit fiscal et droit d'auteur. La Ligue a demandé à la mission de se revoir bientôt pour lui présenter ce travail qui sera bientôt achevé. **Ce sera là la principale contribution de la Ligue.**

En attendant cela, trois propositions ont été faites à la Mission :

- **Mise en place d'un guichet unique pour les artistes-auteurs pour une information et un accompagnement efficace.** Il leur permettrait, au minimum, de se renseigner sur tous les sujets fiscaux et sociaux et pourrait surtout les accompagner dans toutes leurs démarches, à commencer par leur première inscription à la sécurité sociale des artistes-auteurs. Ce guichet unique aurait aussi une mission de communication, qui pourrait se traduire, par exemple, par un livret mis à jour annuellement qui serait distribué par les éditeurs, producteurs ou diffuseurs lors de la signature d'un contrat de cession de droit. Il est nécessaire de développer des outils simples et puissants pour les artistes et auteurs, par exemple un portail informatique permettant de générer tous les documents nécessaires à leur vie administrative, d'en sauvegarder le contenu, ce qui permettrait un suivi continu de leur activité et un bilan social et fiscal simplifié en fin d'année.
- **Renforcement de la représentation professionnelle.** Comme tous les autres secteurs d'activité, les artistes-auteurs doivent bénéficier d'élections professionnelles pour désigner les organisations de créateurs qui les représentent. Mais il faut aussi mettre en place un financement de ces organisations professionnelles, afin que leur activité ne dépende plus uniquement du bon vouloir des organismes qui subventionnent leurs activités aujourd'hui. Plusieurs solutions sont en cours de réflexion. Les auteurs et artistes, très isolés, doivent être mieux défendus et représentés collectivement, ce qui implique des moyens renforcés.
- **Création d'une direction des créateurs individuels au Ministère de la Culture.** Le Ministère, historiquement, à l'habitude de travailler avec des administrations, de grands organismes publics, des institutions subventionnées et avec l'industrie culturelle. L'auteur, l'artiste, travaillant seul, trouve difficilement sa place dans ce fonctionnement : sa situation est traitée de façon non pas centralisée, mais au contraire très dispersée entre les services et les institutions. Bien trop souvent, les artistes-auteurs sont les oubliés des décisions culturelles comme des réformes transversales. Cette direction des créateurs individuels aurait pour mission principale de veiller à l'épanouissement des créateurs et des créatrices en France. Ce serait un changement de paradigme qui permettrait de remettre les créateurs individuels au cœur de la politique culturelle de l'État, à égalité avec les institutions et les industries culturelles.

La Ligue et la Charte remercient les membres de la mission pour la qualité de leur expertise et leur attention soutenue durant cette audition. Nos organisations veulent croire que la mission saura faire un diagnostic sans concession de la situation des auteurs et des artistes, accompagné de propositions fortes et concrètes, pour répondre aux problématiques vécues notamment par les auteurs du livre. La Ligue continue ses travaux afin d'apporter prochainement à la mission une ou des grandes propositions globales à la hauteur des enjeux. Au-delà des créateurs, c'est l'avenir culturel de la France qui se décide en ce moment. Et donc son avenir tout court.

**Télécharger :** [Lettre de mission à M. Bruno RACINE.pdf](#)

- 
- 1 Cf. <https://ligue.auteurs.pro/2018/12/16/la-ligue-recue-par-le-ministre-de-la-culture/>
  - 2 Lettre de mission du ministre de la Culture à M. Bruno Racine du 9 avril 2019 : <http://www.culture.gouv.fr/content/download/211641/2227367/version/1/file/Lettre%20de%20mission%20%C3%A0%20M.%20Bruno%20RACINE.pdf>
  - 3 CAAP, *La MDA-SS et l'AGESSA n'ont plus de Conseil d'Administration*, 2014 : <http://caap.asso.fr/spip.php?article314>
  - 4 « Le taux moyen constaté est nettement inférieur aux idées reçues : il s'élève en moyenne pour l'exploitation papier à 7,2% et pour l'exploitation numérique à 11,1%. Les inégalités perdurent par ailleurs entre les secteurs pour l'exploitation papier : 8,5% pour la catégorie Romans, 8% pour la catégorie BD, ou 5,2 % pour la catégorie Jeunesse. Ajoutons qu'un quart des auteurs ne perçoit aucun à-valoir. »  
SCAM-SGDL, *7e Baromètre des relations auteurs / éditeurs*, 2018  
<http://www.scam.fr/detail/ArticleId/5492/7e-Barometre-des-relations-auteurs-editeurs-Un-monde-perfectible>
  - 5 Cf. <https://ligue.auteurs.pro/documents/statut-le-constat/>